



CONSEIL COMMUNAL DE ROSSINIÈRE

Procès-verbal de la séance de Conseil communal du 30 mars 2021

M. François Margot, président, salue les conseillères et conseillers, le syndic et la Municipalité, ainsi que la greffière, la boursière et M. Daniel Martin, représentant le *Journal du Pays-d'Enhaut* ; il accueille tout particulièrement MM. Gentizon, Meuwly et Bardet, qui présenteront la société *Innergia* et le projet InfraRoss, au point 7 de l'ordre du jour. Il remercie enfin les employés communaux pour la préparation de la salle, nous permettant de tenir notre séance en respectant les consignes de sécurité liées au coronavirus.

Puis, il donne la parole à la secrétaire pour l'appel, qui fait état de la présence de vingt-quatre conseillers ; Mmes Madeleine Berdoz Rocquin et Valérie Richoz, et de M. Julien Henchoz sont excusés, M. Nicolas Martin absent.

Le président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Il rappelle que, pour donner suite à une proposition de la Municipalité, l'ordre du jour a été modifié, selon le courriel reçu le 26 mars. Il donne connaissance de l'ordre du jour qui sera suivi tel que présenté.

1. Appel
2. Procès-verbal
3. Correspondance et communications du bureau
4. Informations de la Municipalité
5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant le déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Rossinière
6. Préavis N° 01/2021 – Fusion des Communes – Préavis d'intention avec la Commune de Château-d'Œx concernant l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut
7. Présentation et première discussion du préavis N° 02/2021 – Reprise et développement des infrastructures communales thermiques existantes (CAD) par InfraRoss SA, société issue d'un partenariat public-privé avec la Commune de Rossinière
8. Divers et propositions individuelles

2. Procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 5 décembre 2020, reçu le 14 mars par courrier électronique, est adopté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3. Correspondance et communications du bureau

Le président informe que nous avons reçu des excuses de Mmes Madeleine Berdoz Rocquin et Valérie Richoz, et de M. Julien Henchoz.

Il nous donne lecture des courriers de MM. Robin Schittli et Antoine Martin. Ayant déménagé sur la commune de Château-d'Ex, le premier donne sa démission du Conseil communal et de la commission de gestion. Quant au second, élu au législatif et à l'exécutif de notre commune le 7 mars dernier, il donne sa démission du Conseil communal pour la législature 2021-2026, afin de pouvoir entrer en fonction en tant que municipal.

Le président remercie ensuite toutes les personnes qui ont accepté de se mettre à disposition à l'occasion du renouvellement des autorités communales et de se soumettre au verdict des urnes le 7 mars. Il nous rappelle que le Conseil communal et la Municipalité ont alors été élus dans leur entier, lors du premier tour. Concernant les suppléants, nous aurons une liste de sept candidats, acceptant de participer à une élection tacite : six personnes ayant participé au premier tour, dans l'ordre des votes obtenus, et une acceptant de prendre la septième place des viennent-ensuite.

Lors des élections du 7 mars encore, nous avons constaté un problème logistique et en avons informé le bureau cantonal : dix étrangers ont voté, mais seuls quatre l'ont fait pour la Municipalité. Aucun des onze étrangers interrogés à ce propos, domiciliés à Rossinière et ayant le droit de vote au niveau communal n'a reçu de liste concernant la Municipalité. Parmi ceux qui ont voté, les uns ont demandé le bulletin manquant à la Commune ou auprès d'un parent suisse et ont voté ; les autres en ont déduit qu'ils n'avaient le droit de vote que pour le Conseil communal et pas pour la Municipalité. Selon la réponse reçue du Canton une semaine plus tard, aucun autre cas semblable n'aurait été signalé. Le président nous invite à relayer, au nom du conseil, des excuses auprès des électeurs étrangers.

Enfin, nous avons reçu une copie du dépôt de la pétition *Pour une télécommunication responsable au Pays-d'Enhaut*, adressée aux trois Communes du Pays-d'Enhaut. Le courrier est signé par onze personnes, dont Alexandre Mottier. Le président tient le texte de la pétition, recueillant trois-cent-huitante-quatre signatures, à disposition des intéressés.

4. Informations de la Municipalité

Le syndic, M. Jean-Pierre Neff, apporte à l'assemblée les chaleureuses salutations de la Municipalité. Il remercie tous ceux et celles qui se sont présentés pour la prochaine législature et les félicite de leur élection.

A propos de la pétition, les trois Communes l'ont reçue. Décision a été prise par les trois Municipalités de rapidement faire une séance commune, afin d'envisager comment y apporter une réponse.

Concernant notre PGA¹, le syndic nous fait part du calendrier prévu : le dossier final d'examen préalable vient d'être envoyé fin mars au Canton ; dans le courant de l'été, il y aura

¹ Plan général d'affectation

le retour de l'examen préalable. Une fois les éventuelles corrections effectuées, viendront, probablement en octobre-novembre, des séances d'information au Conseil communal et au public, suivies d'une mise à l'enquête publique durant trente jours. Après la levée des potentielles oppositions, le PGA sera soumis au Conseil communal pour votation. Il entrerait en vigueur dans le courant de l'année prochaine.

En ces temps de pandémie, Pays-d'Enhaut Région Economie et Tourisme s'investit pour soutenir les entreprises, au travers de différents services et actions. Après une action en faveur de l'hôtellerie en février, un soutien est actuellement proposé à l'échelle du Pays-d'Enhaut aux restaurants qui désireraient fonctionner comme restaurants d'entreprise. Des menus à CHF 10.- seront proposés aux entreprises. Ils seront payés CHF 20.- aux restaurateurs, CHF 10.- étant financés par les communes. Quant à Pays-d'Enhaut Région, elle met à disposition l'infrastructure.

M. Alain Karnstädt nous informe que la facture finale pour le pont de la Frasse vient d'arriver. Elle se monte à CHF 134'335.-, au lieu des CHF 148'000.- initialement prévus. Il remercie les bureaux et entreprises pour le travail effectué.

Un tronçon de la route de Corjon s'est effondré durant l'hiver : un mur de soutènement est parti suite aux fortes pluies. Des démarches ont d'ores et déjà été entreprises pour que les travaux se réalisent au plus vite. Des CHF 100'000.- à 120'000.- qu'ils coûteront, le service des forêts paiera 70% et les AF² 20%. La Commune aura donc à mettre les 10% restant.

Concernant les tests-covid au Pôle Santé, Mme Catherine Pilet nous signale qu'il est désormais possible de prendre rendez-vous directement sur le site du Pôle Santé, pour éviter de longues minutes d'attente au téléphone (www.pspe.ch).

M. Michel Maillefer a le plaisir de nous annoncer que le système GastroVert est maintenant en place et fonctionne. Le container se trouvant derrière la Grande Salle s'ouvre grâce à la carte que nous avons reçue par courrier. Il nous fait remarquer l'importance d'utiliser les sacs mis à disposition ou d'acheter des sacs compostables aux normes spécifiques, EN13432. Il est aussi essentiel de veiller à ne pas y déposer des déchets non conformes, afin de fournir un compost de qualité et bénéficier ainsi de la ristourne négociée sur l'enlèvement des déchets.

5. Réponse de la Municipalité à l'interpellation concernant le déploiement d'antennes de téléphonie mobile 5G à Rossinière

Le président rappelle que la réponse à une interpellation ne donne pas lieu à une prise de décision du Conseil communal, sauf si une résolution était proposée. Elle peut cependant faire l'objet d'une discussion. Il passe donc la parole à l'assemblée.

M. Alexandre Mottier remercie la Municipalité de sa réponse. Il souligne qu'il est important pour lui que « la Municipalité ne donne aucune autorisation tant que des méthodes de mesures certifiées par l'Institut fédéral de métrologie (METAS) ne permettent pas de

² Améliorations foncières

contrôler le respect des valeurs limites de ces installations » ; qu'elle puisse « encourager les opérateurs à développer la fibre optique ». Il demande alors où l'on en est actuellement avec la fibre optique, à Rossinière.

M. Jean-Pierre Neff répond que la Municipalité n'a, pour l'heure, pas beaucoup de nouvelles à ce sujet, si ce n'est qu'elle part de la ligne du MOB. Il y a une vingtaine d'années, peu s'étaient montrés intéressés à y être reliés. Etant une alternative aux ondes, on en parle cependant de plus en plus.

M. Alexandre Mottier désire ensuite quelques précisions concernant le point 5, « Néanmoins, au vu de l'évolution extrêmement rapide de la technologie, toute planification liée à l'aménagement du territoire risque d'être rapidement à côté du sujet ».

M. Jean-Pierre Neff explique que c'est une manière de faire remarquer que, bien que l'aménagement du territoire reste un bras de levier au niveau communal (constructions), il n'est pas possible de tout régler par ce biais-là. Dans ce domaine, tout avance en effet lentement ; l'on se rend compte que les articles de loi sur lesquels on aimerait s'appuyer deviennent rapidement obsolètes et sont dépassés deux ans plus tard, la technologie évoluant quant à elle très vite.

La Municipalité est enfin remerciée pour sa réponse.

6. Préavis N° 01/2021 – Fusion des Communes – Préavis d'intention avec la Commune de Château-d'Œx concernant l'avancement de la réflexion au sujet d'une fusion des Communes du Pays-d'Enhaut

Du rapport, lu par Mme Dorothee Ramel, il ressort qu'il ne s'agit en aucun cas de prendre position sur la fusion des Communes de Rossinière et Château-d'Œx, mais de prendre position sur la nécessité de continuer le processus de réflexion en vue de l'établissement d'un projet de fusion des Communes.

Il paraît essentiel de ne pas stopper ce processus déjà largement entamé par le biais des diverses instances « intercommunales » mises en place ces dernières années et qui coordonnent des éléments communs aux trois communes du Pays-d'Enhaut, tels que la protection civile, la défense incendie, les paroisses, le tourisme, les écoles et même le groupement forestier... qui fonctionnent mais ont leurs limites, en particulier concernant les séances pour les municipaux qui se voient doublées.

C'est pourquoi, depuis deux ans, les trois communes du Pays-d'Enhaut ont commencé à réfléchir en commun sur l'avenir du système actuel et ses limites et d'envisager de travailler sur l'élaboration d'un projet de fusion. Une séance « inter-municipalité » a eu lieu avec les dix-neuf municipaux et le préfet à ce sujet, précédée de nombreuses discussions dans les Municipalités et entre syndics.

A ce stade des discussions, il est nécessaire de passer à l'étape suivante à savoir l'approbation par les conseils communaux respectifs, sur l'intention d'avancer sur un projet de fusion, c'est pourquoi la commission tient à remercier la Municipalité de Rossinière (et par la même occasion celle de Château-d'Œx) d'avoir pris la décision de continuer à vouloir travailler sur ce projet d'étude en vue d'une fusion des communes malgré la défection, lors de cette phase de discussions, de la Municipalité de Rougemont. Il nous paraît évidemment primordial, et cela nous a été confirmé par les Municipaux présents, que les discussions doivent être menées avec transparence et une stratégie efficace de communication, tant au niveau communal qu'au niveau régional.

Le mot *fusion* reste un mot tabou dans notre société, et est significatif de crainte, principalement quant à la perte d'identité des villages. Ce n'est actuellement pas la question, par contre, ce sujet sera bien évidemment abordé lors de l'étape d'étude du projet de fusion, si ce préavis est validé et permet à la Municipalité d'aller de l'avant.

De nombreux exemples de fusions sont dénombrés dans le canton de Vaud mais également tout proche de nous dans le canton de Fribourg. Cette démarche est bien entendu fortement conseillée et poussée

par le Canton, qui apportera non seulement des aides financières mais également stratégiques et de personnes compétentes, telles que M. « Fusion », nouvellement nommé, en la personne de Laurent Curchod.

Un groupe de travail devra alors être constitué de représentants des Municipalités, des Conseils communaux, des habitants intéressés par la région et des personnes extérieures engagées pour leur compétence dans ce cadre particulier d'une fusion de communes et qui pourront débattre de toutes les questions mises en avant.

Aucun budget supplémentaire n'a été demandé dans le cadre de ce préavis, les frais engendrés par les dépenses courantes de ce préavis concernant l'étude de fusion, seront pris en charge par le budget communal pour le moment et seront estimés puis présentés dans les futurs budgets communaux, par la suite.

En résumé, la commission est d'avis de soutenir le processus et encourage vivement les Municipalités de Rossinière et Château-d'Œx de garder malgré tout contact, dialogue et transparence avec la Municipalité de Rougemont.

Au vu de ce qui précède, elle préavis favorablement quant à la demande de la Municipalité sur l'opportunité d'entamer l'étude d'une fusion éventuelle entre les Communes de Rossinière et de Château-d'Œx. Elle recommande au Conseil communal d'accepter le préavis tel que présenté, soit : d'approuver la démarche en vue d'une étude de fusion entre les Communes de Rossinière et de Château-d'Œx et d'encourager la Municipalité à continuer dans cette voie, sans préjuger de la future décision de convention de fusion.

En ouverture de la discussion, le président mentionne que, lors de sa dernière séance, le Conseil communal de Château-d'Œx a approuvé le même préavis, à l'unanimité moins une abstention.

Personne ne demandant la parole, le préavis est mis au vote. Il est adopté à l'unanimité, par 23 voix.

M. Jean-Pierre Neff remercie le conseil pour le signal fort qu'il vient de donner et pour sa confiance. Il fait remarquer que le Canton encourage en général à mettre en route un processus de fusion par le biais des exécutifs. C'est néanmoins aux citoyens que revient le dernier mot à ce propos. Il y aura donc un grand travail d'information à faire, pour convaincre la population. Notre syndic rappelle que les trois Municipalités continuent à travailler ensemble et que celle de Rougemont sera toujours informée de l'avancement des travaux. C'est important, car si deux Communes fusionnent, cela aura automatiquement des conséquences sur la troisième. L'ASIPE, par exemple, ne pourrait pas rester une association de Communes. S'il n'y avait que deux communes, elle deviendrait une entente communale. Notre syndic ajoute encore qu'au niveau du Canton, un « M. Fusion » a à nouveau été nommé, M. Laurent Curchod, qui est à disposition des communes. Des fonds ont aussi été débloqués et nous pourrions déjà recevoir des aides financières pour les études que nous allons démarrer.

7. Présentation et première discussion du préavis N° 02/2021 – Reprise et développement des infrastructures communales thermiques existantes (CAD) par InfraRoss SA, société issue d'un partenariat public-privé avec la Commune de Rossinière

Le président rappelle que le préavis susmentionné sera soumis au vote lors d'une séance extraordinaire, fixée au mardi 20 avril. Pour s'y préparer, il y aura un pré-conseil, le mercredi 7 avril.

Notre syndic présente les orateurs : Frederic James Gentizon, fondateur de la société *Innergia* ; Yves Meuwly, qui était chef de projet du bureau *Energie concept* en charge du projet de chauffage à distance de l'Hôtel de Ville ; et Laurent Bardet. En introduction, il décrit *Innergia* comme une société de services coachant les Communes et offrant une alternative très intéressante au *contracting*. En ayant recourt au *contracting* pour développer le réseau de chauffage à distance (CAD), on s'en remettrait totalement à une grande société (*Groupe E*, *Romande Energie*, etc.) et on ne maîtriserait plus rien. Avec *Innergia*, au contraire, la Commune garderait la main. Elle nous permettrait de sortir les financements communaux liés au CAD de nos comptes communaux ; de créer une société privée « contrôlée par la Commune » (partenariat public-privé) ; d'avoir accès aux financements (caisses de pension), ainsi qu'aux compétences professionnelles et techniques, de préférence locales. Notre petit réseau de CAD nous permettrait de mettre en route ce tout nouveau système et de le tester sans prendre de risque.

M. Gentizon nous parle alors de sa société. Face au défi climatique et à la récession qui fera suite à la crise actuelle, il est convaincu qu'il faut saisir l'opportunité que nous offre le ralentissement forcé lié à la pandémie pour réfléchir et réorienter notre manière de faire. Avoir de grandes idées au niveau national, international ou cantonal ne suffisant pas, il souligne l'importance des collectivités publiques locales pour l'avenir. Pour relancer l'économie de manière qualitative et durable, il parie sur la mise en œuvre de la transition énergétique dans les communes, de manière décentralisée, avec des partenariats public-privé locaux, financés par les avoirs-vieillesse de la population. Ces avoirs sont en effet aujourd'hui en mal d'investissement et de rentabilité ; il y a assez d'argent, mais il manque de projets. En ce qui concerne Rossinière, *Innergia* est là pour accompagner la Commune dans la mise en place d'un partenariat public-privé, dans un processus en trois étapes. Objet du préavis n° 2/2021, la première consiste en la création de la société InfraRoss SA, la reprise du CAD existant avec les raccordements stratégiques que sont le Grand Chalet et la Grande Salle avec la cure et l'école ; la seconde consiste en le déploiement du CAD ; la troisième en le développement de la société InfraRoss, afin d'atteindre la neutralité carbone à Rossinière. *Innergia* coacherait la Commune et InfraRoss jusqu'à ce qu'elles volent de leurs propres ailes.

Concernant le partenariat public-privé, il s'agit d'un partenariat entre la Commune de Rossinière (public) et la société InfraRoss SA (privé). InfraRoss SA serait une société communale privée dans laquelle la Commune a 40% ; une société sur laquelle elle a cependant un contrôle total, car elle a un droit d'emption (c'est-à-dire qu'en tout temps, sur décision du Conseil communal, elle peut racheter le 100% du capital à la valeur nominale). A terme, Rossinière a toujours 40% ; 40% sont détenus par une association citoyenne de consommateurs ; et les 20% restants par un partenaire exploitant spécialisé. InfraRoss SA permettrait de financer toutes les infrastructures communales de manière privée, avec les avantages d'une société privée. Cette dernière ferait alors un placement privé, c'est-à-dire un emprunt obligataire auprès de caisses de pensions suisses.

Il faut noter que ce modèle a reçu les autorisations de l'autorité de surveillance des finances publiques et qu'il a été validé par des professeurs d'Université spécialisés dans les finances publiques et l'énergie.

Le fait qu'InfraRoss SA soit une société privée signifie que : la dette de la société est autofinancée par la vente d'énergie aux consommateurs ; qu'elle n'est pas soumise au règlement sur les marchés publics et est donc un marché garanti pour les acteurs locaux ; qu'elle bénéficie d'une exonération fiscale sur son capital et ses bénéfices et peut réinvestir la totalité de son bénéfice dans ses infrastructures, qui prennent alors de la valeur ; qu'elle n'est pas soumise à des règles publiques d'amortissement et de remboursement d'emprunt.

Ainsi, *Innergia* offre à la Commune des services spécialisés qui lui permettront de réaliser sa transition énergétique et l'atteinte de la neutralité carbone, tout en gardant le contrôle de ses infrastructures énergétiques et durables.

Le président passe la parole à Eric Henchoz pour la lecture du rapport de la commission, basé sur le dossier reçu, la présentation d'*Innergia* et les réponses de la Municipalité aux questions posées.

Situation actuelle :

Le chauffage à distance, géré actuellement par la commune, génère chaque année un déficit. Pour les derniers comptes 2019, ce déficit se monte à plus de 22'000.-. En 2019 un amortissement est également réalisé pour un montant de 26'800.-.

Au niveau de l'installation existante, la chaudière actuelle a 11 ans et son estimation de durée de vie est de 25 ans. La chaudière devra à moyen terme être remplacée. La durée de vie du réseau de distribution actuel est estimée à 80 ans.

Pour la commune de Rossinière une infrastructure de CAD est devenue trop complexe. La création du PPP InfraRoss SA libère la commune de ce chauffage déficitaire. Cette nouvelle société s'occupera du financement et de l'exploitation de ces infrastructures. Des spécialistes sous mandats s'occuperont des divers travaux.

Situation en cas d'acceptation de la phase 1 :

- La commune signe un contrat de partenariat PPP avec InfraRoss SA.
- Elle octroie un droit de superficie sur la parcelle RF 52 de Rossinière et vend l'infrastructure existante, soit le bâtiment ECA 120 contenant la centrale thermique et tous les réseaux existants pour un montant de 500'000.-.
- La commune octroie une caution en faveur d'InfraRoss SA à hauteur de 1'350'000.-.
- La commune de Rossinière reçoit une cédula hypothécaire sur le CAD de InfraRoss SA.

Avec ce partenariat, la commune bénéficie des garanties et avantages suivants :

- La commune de Rossinière garde un contrôle sur la société avec deux membres au conseil d'administration dont le Président.
- La commune aura une prise de participation de 40% du capital. La commune aura un droit d'emption sur le 100% des actions de la société. La commune pourrait racheter l'entier du capital d'InfraRoss SA à la valeur nominale.
- Tous les développements d'infrastructure faits par InfraRoss SA seront soumis aux autorisations légales et feront l'objet de mises à l'enquête publique.
- Le déficit annuel actuel du poste CAD n'aurait plus lieu d'être dans les comptes communaux.
- Une entrée de 500'000.- de la vente de l'installation.

Pour la commune de Rossinière, le risque de cette première étape est de CHF 250'000.- qui correspond au 50% de la part de l'achat des 500'000.-.

Avec ce modèle PPP, la société InfraRoss pourrait à l'avenir s'occuper du réseau d'eau et de la STEP. Elle pourrait développer la production d'énergie solaire et également le traitement des déchets.

La société peut gérer en mode PPP tous les postes du ménage communal qui s'autofinancent (en d'autres mots qui ne sont pas tributaires des impôts).

Cela pourrait à l'avenir être un modèle afin de décharger le ménage communal.

Extrait des questions principales posées à la Municipalité :

Comment a été défini le montant de la valeur de rachat ?

La valeur de l'installation est de 1'100'861.00. Pour en déterminer sa valeur actuelle, des taxes de raccordement et des subventions pour un montant de 331'360.– en sont déduites, ce qui donne une valeur d'investissement de 769'501.–.

La part du réseau de 454'767.– est amortie sur 40 ans. Les amortissements faits sur onze années donnent un solde de 329'706.–.

La part chaufferie de 314'734.– amortie sur 25 ans donne un solde de 176'251.–.

La valeur de rachat de l'installation complète, de 505'957.–, est arrêtée à 500'000.–.

Une valeur de rachat plus élevée aurait une incidence directe dans le calcul des coûts du KW/h.

Les abonnés actuels et la commune en subiraient les conséquences.

Au niveau de la rentabilité, le nombre d'abonnés ne peut pas être augmenté, l'installation par grand froid atteint ses limites.

Que comportent les investissements prévus ?

Pour l'étape 1 un montant de 1'350'000.– est utilisé de la manière suivante :

- CHF 500'000.– de rachat des infrastructures CAD existantes.
- CHF 130'000.– de capital-actions de la société InfraRoss SA y compris les frais de notaire et les droits de mutations.
- CHF 380'000.– de coûts pour la mise en conformité et la rénovation des infrastructures existantes. Sont compris également la construction de 2 nouveaux réseaux alimentés par des chaufferies indépendantes à pellets qui sont 1. Le raccordement du Grand Chalet et de ses annexes et 2. Le raccordement de la cure à la grande salle et également de l'école et de la grande salle.
- CHF 216'000.– de mandats de services pour la création du PPP InfraRoss SA, sa mise en œuvre en entreprise totale, sa gestion et son financement par placement obligatoire auprès de caisses de pension suisses.
- CHF 124'000.– de solde de trésorerie d'InfraRoss SA pour des investissements concernant la seconde étape devant être financées avec le premier financement, soit rachat du projet à Romande Energie et les coûts de mises à l'enquête.

La commission regrette que malheureusement les deux installations ne sont que provisoires. Elles ne disparaîtront que si l'étape 2 se réalise.

L'installation du Grand Chalet fera un peu tache à côté de ce bâtiment historique...

En cas d'arrêt de l'étape 1. Quelles sont les conséquences pour la commune ? Qui reprend l'exploitation ?

Dans tous les cas, l'étape 1 seulement est économiquement viable avec les extensions sur les 2 mini réseaux Grand Chalet & Grande Salle-Cure.

Les clauses résolutoires art. 5 & 8 peuvent être solutionnées entre InfraRoss SA et la Commune de Rossinière. La Commune peut très bien rester propriétaire de l'infrastructure actuelle et InfraRoss SA finance l'extension de l'étape 1 et conserve l'exploitation du CAD complet.

Dans tous les cas, aucune perte ou incidence pour la Commune. Ce n'est qu'en dernier recours qu'il y aurait exécution des clauses résolutoires. Dans ce cas, CHF 1'100'000.– permettrait de rembourser l'emprunt cautionné. Ensuite la dissolution d'InfraRoss SA permettrait à la Commune de récupérer encore CHF 150'000.– de capital et droits de mutation, ainsi que la trésorerie en admettant que rien ne soit versé à Innergia SA pour ses services.

La caution est diminuée à CHF 850'000.– par remboursement des CHF 500'000.– non utilisés pour le rachat des infrastructures existantes à la Commune.

Les clauses résolutoires art. 11 & 12 peuvent être solutionnées entre InfraRoss SA et la Commune de Rossinière. CHF 500'000.– peuvent être utilisés (tout ou partie) pour financer la mise en conformité du défaut ou de l'avarie.

Risque nul pour la Commune de Rossinière, mais statu quo pour la Commune avec son infrastructure CAD actuelle.

Le Conseil communal ne se prononce que sur l'étape 1 du projet, l'étape 2 doit être mise en perspective. L'étape 1 de ce projet fonctionne indépendamment de la suite du projet où d'autres questions plus importantes viendront : emplacement de la centrale, approvisionnement, étendue du réseau, etc...

La commission émet le vœu suivant :

Elle suggère qu'une personne du législatif fasse partie du conseil d'administration.

En conclusion, la commission est favorable à la création de cette société mais elle rappelle que c'est le Conseil communal qui décide. Vu la complexité du projet, une présentation aurait pu se faire plus tôt. Un temps de réflexion plus grand aurait permis une analyse plus approfondie des problèmes de fond et des responsabilités de chacun. La commission regrette également qu'une séance de pré-conseil n'ait pas été organisée pour un objet de cette importance.

En conclusion, la commission adhère au montage financier et à la création de cette société.

Toutefois, pour les divers points négatifs mentionnés ci-dessus ainsi qu'à l'importance du préavis, la commission propose au Conseil communal d'effectuer un renvoi du préavis (art. 65 de notre règlement communal) tel que présenté afin de permettre à chacun de digérer la présentation de ce soir et de pouvoir effectuer une discussion lors d'un prochain pré-conseil de la législature actuelle concernant l'avenir énergétique de notre commune.

Le président ouvre ensuite la discussion, rappelant que ce premier échange se poursuivra lors du pré-conseil et que la commission complètera alors son rapport en fonction des nouveaux éléments.

M. Antoine Martin demande si la société *Innergia* a déjà mené à bien de tels projets avec d'autres communes.

M. Gentizon répond que la société existe depuis 2018 et que l'expertise en termes de validations académique et juridique auprès des autorités de surveillance a été obtenue en mars 2020. Actuellement, les premiers projets sont en cours et la société est en train de finaliser avec les premières communes, dont Rossinière.

M. Flavien Marmillod demande si ce modèle existe déjà, proposé par d'autres entreprises en Suisse.

M. Gentizon répond que ce modèle est tout nouveau, qu'il n'existe nulle part encore, ni en Suisse, ni dans le monde. Il ajoute que les professeurs approchés, dubitatifs au début, n'en ont pas fini de tarir d'éloges le concernant et pensent que, d'ici 2030, il sera utilisé partout.

Mme Estelle Martin se questionne sur le rôle du conseil vis-à-vis de la société InfraRoss.

M. Jean-Pierre Neff répond que, au vu du système de cautionnement qui est mis en place, le conseil garderait son rôle. Même si le système venait à s'autofinancer, qu'il n'y ait plus besoin de cautionnement et que la société vive sa vie, la Commune aurait toujours les actions dans

ses comptes ; le Conseil communal pourrait donc intervenir en tout temps, avec les moyens légaux à disposition. Il continuerait d'avoir une grande marge de manœuvre.

Notre syndic fait alors allusion au rapport de la commission. Plutôt qu'un membre du législatif ne fasse partie du conseil d'administration comme celle-ci le suggère, il fait une autre proposition : comme il est prévu qu'il y ait des représentants des consommateurs et que la Commune serait, elle aussi, consommatrice, on pourrait imaginer qu'un membre du législatif en fasse partie.

Il nous dit ensuite quelques mots au sujet du déficit lié actuellement au CAD. Si le CAD est déficitaire, c'est parce qu'en tant que Commune, nous sommes obligés de l'amortir en 25 à 30 ans. Cela nous empêche donc d'investir et de maintenir les installations au goût du jour. En créant InfraRoss et en sortant le CAD des comptes communaux, nous pourrions investir l'argent qui servait à rembourser la dette dans d'autres projets. Le CAD s'autofinancerait et cela permettrait de réinvestir l'argent dans les installations.

Il faut savoir que, concernant cette première étape, l'optimisation du CAD actuel (Grande Salle-école-cure) l'Etat de Vaud est derrière nous ; de même que le Grand Chalet. En ce qui concerne CARoss, le professeur Weinand est très intéressé par notre projet.

Notre syndic ajoute que cette première phase est intéressante, car le CAD nous appartient. Si le modèle nous convient, nous pourrions l'étendre à l'avenir au réseau d'eau ou à la STEP. Il nous fait remarquer qu'en cas de fusion, InfraRoss serait plutôt un atout.

M. Louis-Philippe Martin demande comment cela se passerait, si InfraRoss SA faisait faillite et que la Commune, ayant investi l'argent dans d'autres projets, n'ait pas les moyens de racheter les infrastructures.

M. Gentizon nous rappelle que si le CAD est aujourd'hui déficitaire, c'est parce qu'une commune est obligée de faire des amortissements-remboursements. Actuellement, 320 kWh sont raccordés ; avec les deux mini-réseau du Grand Chalet et de la Grande Salle-cure, on passera à 545 kWh. Cela représentera donc une augmentation d'utilisation de 84%. On aura plus de rendement, donc plus de chiffre d'affaires. De plus, la société ne sera pas soumise à des amortissements. Selon lui, pour faire faillite dans cette phase, il faudrait presque faire exprès. Quant à la deuxième phase, elle sera développée en fonction du nombre de raccordements prévus.

M. Meuwly fait remarquer que, lors de la deuxième phase, on passe à un autre combustible, la plaquette forestière. Son prix au kWh est inférieur à celui des pellets (5,6 ct/kWh contre 9 ct/kWh) Les plaquettes seraient fournies par le Groupement forestier. Cela permettrait ainsi d'optimiser le prix du kWh et le chiffre d'affaires d'InfraRoss SA.

Concernant le CAD et son déficit actuel, M. Jean-Pierre Neff précise que, lors de sa construction, les conduites avaient déjà été dimensionnées en vue de la future extension. Le prix était alors plus élevé. Cela explique aujourd'hui le montant à déboursier pour l'amortir. Il ajoute que ces dernières années, il y a à chaque fois CHF 8000.- à 10 000.- de bénéfice que nous aurions pu réinvestir, s'il n'y avait pas l'amortissement.

Pour répondre plus précisément à la question concernant une éventuelle faillite d'InfraRoss, M. Gentizon explique ce qui se passerait dans un tel cas de figure. Comme la Commune a cautionné CHF 1'350'000.- et les caisses de pension prêté CHF 1'350'000.-, la Commune devrait payer CHF 1'350'000.-. On ne pourrait cependant pas lui retirer les CHF 500'000.- qu'elle a encaissés. Il resterait donc CHF 850'000.-. Ayant, avec le droit de superficie, une

clause de résiliation sans indemnité et ayant une cédule hypothécaire, toutes les infrastructures lui reviendraient alors automatiquement. Une faillite d'InfraRoss pourrait même être une bonne affaire pour la Commune : elle aurait les deux mini-réseaux supplémentaires ; elle aurait augmenté ses raccordements de 84% ; elle a encaissé CHF 500'000.-. Pour qu'InfraRoss soit en faillite, il faudrait que tout le monde cesse de lui payer son raccordement ; que la société soit incapable de payer les intérêts sur sa dette.

M. Meuwly ajoute que, dans le cas extrême, l'on pourrait revendre le projet à un contracteur ou à un investisseur (*Romande Energie* ou autre).

M. Antoine Martin relève que, dans la phase 1, il est prévu de construire une centrale de chauffe provisoire à la gare et une autre dans la phase 2. Il demande à la Municipalité s'ils n'ont pas peur d'avoir des soucis lors de la mise à l'enquête.

M. Jean-Pierre Neff répond que, lors de la phase 1, il s'agit de centrales mobiles dimensionnées pour ce qu'elles devront chauffer ; il n'y aura pas plus de fumée que ce qui sort d'un chalet. Il ne devrait pas y avoir de souci à ce niveau-là. C'est lors de la mise à l'enquête définitive, pour le projet CARoss, qu'il pourrait y avoir des oppositions concernant la fumée. Il fait remarquer que l'on espère pouvoir développer l'énergie bois avec nos plaquettes forestières, mais que ce n'est pas la seule source d'énergie possible. C'est le réseau de chauffe qui est important. Une fois qu'il est construit, les productions de chaleur peuvent évoluer au fil du temps.

M. Meuwly ajoute que si l'on respecte les normes en vigueur, il n'y a pas trop de problèmes lors des mises à l'enquête. Les oppositions sont en général levées. Le maître-mot est la transparence (expliquer, faire des séances d'information), afin de rallier les dissidents à la cause.

M. Flavien Marmillod demande si les caisses de pension n'ont pas besoin de retours plus rapides et plus intéressants.

M. Gentizon répond que les caisses de pension sont très friandes de ce genre de projet, car il s'agit de prêts obligataires sur du long terme, garantis par une caution communale. La plupart d'entre elles n'ont aujourd'hui plus le droit d'investir dans des projets fossiles et doivent le faire dans des projets 100% ESG³. Ce type de modèle leur permet en outre d'obtenir très rapidement un taux d'intérêt de 2,5 à 3%, alors que le taux d'intérêt actuel est extrêmement bas. En résumé, les caisses de pension sont très intéressées car il s'agit d'emprunts obligataires garantis publics, sur du long terme, 100% ESG et titrisés (les caisses de pension peuvent facilement se les échanger).

M. Antoine Martin demande s'il est possible d'avoir un budget de fonctionnement de la société InfraRoss en vue des discussions à venir, afin de mieux se rendre compte de ce dont il s'agit.

M. Jean-Pierre Neff répond que le business-plan du projet sera transmis aux membres du conseil.

M. Mikaël Geser se demande si la chaufferie mobile sera rentable ou s'il faudra rapidement passer à la phase 2 pour que ce soit rentable.

³ ESG : qui prend en compte les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance

M. Meuwly répond que le but des chaufferies mobiles n'est pas de rechercher la rentabilité pure, mais de pouvoir supporter les coûts. Les deux chaufferies prévues le sont sur des points névralgiques : le Grand Chalet (env. 200'000 kWh/an) et la Grande Salle-école-cure (env. 380'000 kWh/an). Leur consommation permet ainsi aisément de supporter les investissements. On est autorisé à garder de telles chaufferies durant trois ans. Ensuite, il faut les déplacer (de 50 cm), pour les autorisations. On espère pouvoir passer à la phase 2 d'ici trois ans, sinon on va trouver des solutions définitives. Comme on ne pourra pas mettre CARoss en service dans deux ans, l'idée est de les acheter par le biais d'InfraRoss, car on sait qu'on arrivera à les amortir rapidement.

Notre syndic précise que si, pour une raison quelconque, CARoss ne devait pas voir le jour, le plan de quartier permettrait sans problème de construire simplement une centrale, qu'on pourrait par exemple intégrer à un local de voirie. On pourrait alors très rapidement faire la mise à l'enquête.

M. Antoine Martin fait remarquer que l'on aura alors un souci avec les chaufferies mobiles, si la phase 1 ne va pas plus loin.

M. Meuwly répond qu'il faudra soit les légaliser en chaufferies définitives, soit construire une chaufferie provisoire. Il précise que les chaufferies mobiles sont des chaufferies à pellets.

M. Gentizon ajoute qu'avec 545 kWh de puissance raccordée, même si CARoss ne se faisait pas, on pourrait avoir une étape 1bis avec une chaufferie fixe à plaquettes, qui prenne une partie de la zone sud et reprenne l'ancien réseau. On pourrait développer le réseau pour atteindre 600-700 kWh. La chaufferie actuelle deviendrait chaufferie d'appoint.

M. Meuwly note encore qu'il existe actuellement un avantage pour les nouveaux raccordements, car il y a des subventions cantonales qui aident les privés. La phase 2 permettra de baisser le prix du kWh, sous réserve d'acceptation du conseil d'administration de la société InfraRoss.

M. Jean-Pierre Neff souligne que le projet d'extension du CAD n'est pas nouveau. Il avait en effet été présenté par *Romande Energie* lors des *Rencontres à Rossinière*. Aujourd'hui, pour la Municipalité, c'est la création de la société InfraRoss qui est importante. Elle aura les compétences pour aller de l'avant et l'on pourra affiner les choses ; on aura une marge de manœuvre pour développer les meilleures solutions en ce qui concerne l'énergie.

M. Gentizon précise que l'on ne va pas simplement vendre un raccordement aux citoyennes et citoyens de Rossinière ; on va leur vendre l'adhésion à un projet qui vise la neutralité carbone.

M. Hervé Martin, membre de la commission, rappelle alors l'importance de poursuivre la discussion lors du pré-conseil du 7 avril. Le président remercie tous les intervenants et donne rendez-vous au conseil extraordinaire du 20 avril, pour la décision quant au préavis.

8. Divers et propositions individuelles

Mme Ruth Crossett signale que par deux fois, elle a informé le bureau communal que, sur le terrain de M. Gilles Raymond, une pile de palettes empêchait d'avoir une bonne visibilité lorsqu'on vient de la Placette. Cela constituant un risque pour la sécurité routière, elle demande s'il est possible d'intervenir.

M. Alain Karnstädt prend note de sa demande et fera le nécessaire.

Il y a deux ans, les enfants scolarisés à Château-d'Œx avaient bénéficié d'un abonnement de ski à CHF 50.-, couvrant le domaine de La Lécherette, Les Mosses, Leysin. Cette année, certaines familles, informées par le bouche-à-oreille, ont à nouveau pu y avoir accès. Mme Dorothee Ramel demande si la Commune a été informée d'une telle offre et si, maintenant que nous n'avons plus de participation aux BDG⁴, nous pourrions envisager un financement sur La Lécherette-Les Mosses, afin que les familles bénéficient d'un tel abonnement et soient mises au courant.

Mme Catherine Pilet répond que, dans le cadre de l'ASIPE, des discussions sont en cours avec la Commune de Leysin qui gère les installations, afin que les journées de ski des élèves scolarisés à Château-d'Œx ne soient pas facturées, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Concernant les abonnements à CHF 50.-, personne n'en a été informé.

Mme Dorothee Ramel souligne que des abonnements à CHF 100.- à 150.- seraient aussi intéressants pour les familles, de même que des abonnements permettant de skier sur notre région (Alpes vaudoises-Saanenland), sans avoir besoin de payer un *MagicPass*.

M. Jean-Pierre Neff répond que les remontées mécaniques, c'est une longue histoire. Mais actuellement des échanges sont en cours, entre autres au sein de la CITAV⁵. Mme Myriam Dégallier est en discussion avec les BDG à propos d'un abonnement régional ; leur directeur est très ouvert.

La gare de La Tine est décentrée, les enfants s'y rendent en vélo, depuis qu'ils prennent le train pour aller à l'école, trois trajets sur quatre. Actuellement, il n'y a cependant aucun endroit pour les déposer. Mme Dorothee Ramel demande s'il faut écrire au MOB ou à l'ASIPE afin qu'un parc à vélo, éventuellement couvert, puisse voir le jour.

M. Jean-Pierre Neff répond que le MOB est en train de valider de gros projets pour les gares de La Tine et Rossinière, entre autres. La Municipalité est en contact avec eux dans ce cadre-là, et propose de leur en parler.

M. Antoine Martin demande des informations concernant les coupes de bois actuellement en cours sur la commune.

M. Jean-Pierre Neff répond qu'il y a, à Bellegarde, une coupe importante en forêt de protection. Beaucoup d'arbres ont été débités sur pied ; l'hélicoptère a tourné durant toute la matinée. Elle va se terminer ces prochains jours.

M. Hervé Martin revient sur le système GastroVert, faisant remarquer que le courrier reçu de la Municipalité n'était pas clair. Pour lui, il aurait été de bon ton d'adapter notre règlement communal des déchets avant d'introduire ce système. Il est en effet vieux de 25 ans et la Commune y encourage le compostage privé. De plus, le compte déchets de la Commune devrait s'autofinancer, ce qui n'est aujourd'hui pas le cas. Il se demande si l'on va intensifier le problème si l'on offre ce compost et que l'on enlève des déchets de nos poubelles.

M. Michel Maillefer répond que GastroVert est gratuit pour les habitants ; c'est une manière d'offrir un compost à ceux qui n'en ont pas chez eux. La Commune quant à elle bénéficie d'une ristourne de CHF 40.- sur le prix des déchets. Cela signifie que, l'un dans l'autre, c'est une opération blanche.

⁴ Remontées mécaniques Bergbahnen Destination Gstaad

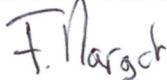
⁵ Communauté d'intérêt touristique des Alpes vaudoises

M. Jean-Pierre Neff ajoute que c'est un projet intercommunal qui, espérons-le, pourra ouvrir la réflexion sur la gestion des déchets au Pays-d'Enhaut.

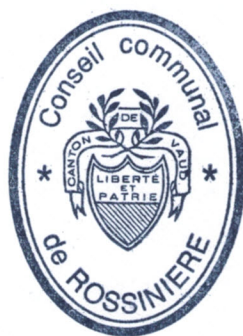
M. François Margot rappelle l'action *Group-it*, renouvelée par le PNR et destinée à faciliter la transition énergétique chez les privés, en ce qui concerne le photovoltaïque. Les propriétaires ont jusqu'au 16 avril pour se renseigner et s'inscrire. La conférence de Stéphane Genoud est disponible sur le site du parc. Il invite enfin les personnes intéressées à rejoindre la visio-conférence lancée par la commune de Château-d'Œx, entre autres, qui aura lieu le lendemain soir.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie chacune et chacun de sa participation et clôt la séance.

Le Président



F. Margot



La Secrétaire



M. Buri